Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1436

Artikel: Conclusion d'une CCT et pas de salaires inférieurs à 3000 francs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026112

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DE PRESSE

Conclusion d'une CCT et pas de salaires inférieurs à 3000 francs

Des progrès chez Globus.

Le syndicat FCTA (Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation) est parvenu à conclure une convention collective de travail (CCT) avec le groupe Globus, premier grand magasin du pays. C'est déjà là un premier succès. Le deuxième: les salaires minimaux, s'ils seront différents d'une région à l'autre, ne devront pas être inférieurs à 3000 francs brut par mois. Certes, ce n'est pas encore les 3000 francs net que demandent les syndicats de manière générale, mais il faut tenir compte du fait qu'il s'agit là de salaires minimaux initiaux et qu'un treizième salaire s'y ajoute. La CCT fixe en outre la durée hebdomadaire normale de travail à 41 heures, garantit un congé de maternité payé de quatorze semaines et assure le versement du salaire pendant 720 jours en cas de maladie. La CCT entrera en vigueur au 1er juillet 2000 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2003. Y sont soumis tous les employés occupés à 50% et plus. Les dispositions matérielles seront a priori aussi appliquées aux personnes travaillant à moins de 50%.

Le secrétaire général de la FCTA, Robert Schwarzer, se déclare satisfait par cette percée: «Après des années de tentatives, nous sommes enfin parvenus à conclure une CCT dans le domaine des grands magasins. L'Association des grands magasins se montre toujours très réservée à l'égard d'une CCT. Mais nous menons actuellement des discussions prometteuses avec d'autres entreprises de cette branche.» Pour Robert Schwarzer, il est en outre clair que le prochain objectif à atteindre dans le groupe Globus est un salaire net minimal de 3000 francs. ■

L'Evénement syndical, 20 juin 2000.

STATISTIQUES

Après une cure d'amaigrissement la construction manque de bras

Dans le canton de Vaud, le secteur de la construction se porte bien. Pour la centaine d'entreprises qui participent à l'enquête conjoncturelle, menée depuis le début de l'année 1996 jusqu'au troisième trimestre 1999, l'appréciation de la situation dans la branche n'a cessé de s'améliorer. En effet, malgré un certain tassement ces six derniers mois pour le gros œuvre – c'est-à-dire le secteur du bâtiment et du génie civil – les affaires reprennent, essentiellement dans les métiers du second œuvre. Au premier trimestre 2000, le volume des commandes a augmenté, le chiffre d'affaires également.

Obstacle à l'exécution des commandes

Cela fait maintenant un an que la marche des affaires peut être considérée comme bonne. C'est à partir de ce moment également que le manque de main-d'œuvre est cité comme un obstacle à l'exécution des commandes, surtout à la bonne saison.

Depuis 1998, l'effectif des personnes occupées dans le secteur est stable, après une chute continue de huit ans pendant laquelle près de 50 % des emplois ont disparu. Le second œuvre a perdu 38 % de ses effectifs (7200 personnes) tandis que le génie civil et le bâtiment laissaient dans la tourmente 9000 travailleurs sur 15 5000 (58 %). Les perspectives d'entrée de commandes à trois et à six mois sont optimistes, pour le gros œuvre et le second œuvre; pas de surprise donc à ce que des hausses de prix soient à nouveau attendues.

Enfin, un entrepreneur sur trois souhaite engager du personnel dans les mois à venir. Vu l'assèchement du marché du travail dans ce secteur, le recours à la main-d'œuvre saisonnière ou intérimaire permettra peut-être de détendre la situation. ■

Numérus N° 3, juin 2000.

MYTHE

Le Dahu, la légende de nos montagnes, revient

Il était temps qu'un livre nous informe enfin sur le Dahu, ce capridé savoyard que l'on peut aussi observer parfois dans nos Alpes[1]. Cet animal, semblable à un chamois, a des pattes plus courtes d'un côté, ce qui lui permet de se déplacer le long des pentes sans plier le genou. Il est fort difficile à observer. Saluons donc la patience de Patrick Leroy qui a su observer le Dahu là où personne ne l'attendait.

On peut voir un Dahu en toile de fond de la célèbre toile de David, Bonaparte au Grand-St-Bernard. Des précisions inédites sont apportées sur des sous-espèces jusqu'ici peu connues: le Dahu ascendere qui a les pattes de devant plus courtes et qui ne peut que monter les pentes et le descendere qui a les pattes de devant plus longues et qui est donc condamné à descendre dans la vallée.

Les chances de survie de ces sous-espèces sont assez minces. En effet, l'ascendere finit par être bloqué au sommet des montagnes et le descendere coincé dans les fonds de vallée. Bref, un livre indispensable pour tous les naturalistes. On se demande simplement pourquoi il est sous-titré «légende vivante des montagnes». *jg*

[1]Patrick Leroy, *Le Dahu légende vivante des montagnes*, éditions du Mont, Annemasse, 2000.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Jacques Muhlethaler
Jean-Yves Pidoux (*jyp*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch